



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 99_2026_064

Abrogation de la délibération n° 99_2026_041 relatif à la nomination des membres du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme et nomination de ses nouveaux membres

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 24 juin deux mille vingt-six à 18 heures salle des Actes de l'hôtel de Ville à Saint-Amand-Montrond.

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Membres votants	POUR	CONTRE	Abstentions	Date de convocation	Date de l'affichage
38	31	5	36	36	0	0	12/06/2026	12/06/2026

Conseillers présents :

Almaric GUIDOUX, Aurélien DEQUIEDT, Olivier PARILLAUD, Roger PORTMANN, Fabienne PETIT, Sylvie HOCHARD remplace Didier NOYER, Christelle DAGOIS, Patrick BIGOT, Fabienne TROMPAS, Philippe AUZON, Philippe PERRICHON, Richard BEGUIN, Franck DAUMIN, Yan CADIER, Clarisse DULUC, Stéphane GIBault, Brice SOULIVONG, Emmanuel RIOTTE, Isabelle CHAPUT, Philippe MARME, Geoffroy CANTAT, Arnaud CHAMPAGNEUX, Brigitte MERCIER, Raphaël FOSSET, Patrick RAVARD, Desislava DIMOV, Jean-Pierre PEAUDECERF, Antoine LE VILAIN, Frédérique BISSONNIER, Patrick MOREL, Michelle RIVET arrivée à la question 4b

Conseillers ayant donné pouvoir :

Jacqueline CHAMPION pouvoir à Isabelle CHAPUT
Mélanie GROSBOT pouvoir à Arnaud CHAMPAGNEUX
Sophie CUINIERES pouvoir à Jean-Pierre PEAUDECERF
Pascal AUPY pouvoir à Fabienne PETIT
Charles ADOLPH pouvoir à Aurélien DEQUIEDT

Conseillers absents :

Philippe AUPET
Jean-Pierre PENAULT

Secrétaire de séance : Patrick BIGOT

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 juin 2026

Délibération n° 99_2026_064

Abrogation de la délibération n° 99_2026_041 relatif à la nomination des membres du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme et nomination de ses nouveaux membres

Monsieur Patrick BIGOT, vice-président au développement économique et touristique, présente le dossier.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121- 22 et 5211-1 ;

Vu la délibération 99_2026_041 du 20 mai 2026,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formés des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ;

Considérant que par délibération en date du 20 mai 2026, le Conseil d'exploitation avait désigné 7 élus et 4 personnes issues de la catégorie socioprofessionnelle à savoir :

Conseil d'exploitation Office de Tourisme

- Patrick BIGOT
- Philippe AUZON
- Clarisse DULUC
- Stéphane GIBAUT
- Geoffroy CANTAT
- Raphaël FOSSET
- Patrick RAVARD

Membres issus de la catégorie socio-professionnelle :

- Céline MARTIN
- Luc MARTIN
- Maria BECUAU
- Philip WADE

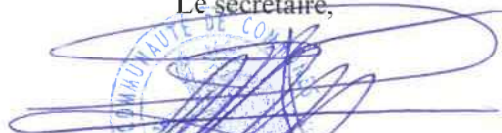
Considérant que les statuts de l'Office de tourisme prévoient 7 élus et 2 personnes issues de la catégorie socioprofessionnelle et qu'il est nécessaire de se conformer aux statuts et procéder à un ajustement du nombre de membres issus de la catégorie socio professionnelle.

Considérant que les autres points de la délibération n° 99_2026_041 sont inchangés,

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site internet de Cœur de France et pourra faire l'objet d'un recours dans un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif d'Orléans

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'abroger la délibération 99_2026_041 du 20 mai 2026.

Le secrétaire,



Patrick BIGOT

Le Président,



Emmanuel RIOTTE